



AVIS DE RADIATION

Dossier n° : 06-17-03079

AVIS est par les présentes donné que **M. Jean Petit** (n° de membre : 182519-4), ayant exercé la profession d'avocat dans le district de Québec, a été déclaré coupable le 7 mai 2018 par le Conseil de discipline du Barreau du Québec, d'une infraction commise à Québec entre les ou vers les 3 et 4 octobre 2014, à savoir :

Chef n° 1 A déposé et retiré de son compte en fidéi-commis une somme de 100 000 \$ alors que telle somme n'était pas rattachée à l'exécution d'un contrat de service ou d'un mandat licite, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article 47 du Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats.

Le 20 décembre 2018, le Conseil de discipline imposait à **M. Jean Petit** une radiation du Tableau de l'Ordre pour une période de trois (3) mois et un (1) jour sur le seul chef de la plainte.

Le 28 janvier 2019, le Tribunal des professions était saisi d'un appel de **M. Jean Petit** ainsi que d'un avis d'intention de soulever l'inconstitutionnalité de certains articles du *Code des professions*. Le **8 février 2021**, le Tribunal des professions rendait sa décision et rejetait l'appel ainsi que les conclusions recherchées dans l'avis d'intention de soulever l'inconstitutionnalité de certains articles du *Code des professions*. **M. Jean Petit** fut donc radié pour **trois (3) mois et un (1) jour** à compter de cette date.

Le 10 mars 2021, **M. Jean Petit** déposait un pourvoi en contrôle judiciaire accompagné d'une demande de sursis d'exécution du jugement du 8 février 2021. Sa demande de sursis a été rejetée dans un jugement de la Cour supérieure du 7 avril 2021. Il contesta alors cette décision devant la Cour d'appel et sa requête fut rejetée par cette même cour dans un jugement rendu le 7 mai 2021. Le **12 novembre 2021**, la Cour supérieure rejetait le pourvoi en contrôle judiciaire de **M. Jean Petit**.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 64.1 de la *Loi sur le Barreau* et des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 1^{er} décembre 2021

Catherine Ouimet, avocate, MBA
Directrice générale